

Règlement général de **CANI RANDO** 



# RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA CANI RANDO UTNC

### Table des matières

Nom et nature des randonnées2			
Inscriptions et tarifs	2		
Conditions de participation	2		
Équipements obligatoires	3		
Heures de départ et barrières horaires :	3		
Remise des dossards	3		
Tirage au sort	3		
Eco-responsabilité	3		
Ravitaillements	4		
Classement	4		
Modification du parcours et annulation de la course	4		
Sécurité, abandons et assistance médicale	4		
Sécurité	4		
En cas d'abandon	4		
Assistance secours	4		
Assurances	4		
Règles de conduite et sanctions	5		
Restauration et sanitaires	5		
Droit d'image	5		
Traitement des données personnelles	5		
	Inscriptions et tarifs Conditions de participation		



Règlement général de CANI RANDO



#### ART. 1 Nom et nature des randonnées

À l'occasion de L'ULTRA TRAIL DE NOUVELLE-CALEDONIE (UTNC), organisé par l'association UNION DES TRAILERS DE NOUVELLE-CALEDONIE, est proposée, selon les années, une randonnée avec chiens dénommée « CANI-RANDO », en individuel ou en groupe (famille, amis).

La cani-rando se déroule proche du village sur une distance et un dénivelée variables selon les années.

Cette cani-rando est ouverte:

- aux personnes ayant, dans l'année, un âge minimum (voir fiche spécifique cani-rando),
- accompagnées de chiens identifiés et vaccinés conformément aux directives de la Direction des Affaires Vétérinaire, Alimentaires et Rurales (DAVAR).

Les départs et arrivées se font sur le site du village.

Les informations plus précises (dénivelée, distances, horaires, etc.) sont détaillées sur la fiche spécifique à la cani-rando.

# **ART. 2** Inscriptions et tarifs

2.1- Les inscriptions seront effectuées, sauf cas exceptionnel (groupes comme militaires, Dass, etc.), sur le site www.inlive.nc avec possibilité de paiement soit en ligne, soit chez un partenaire.

Les inscriptions seront closes et non remboursables le dimanche qui précède chaque course à minuit, sauf si mention d'une autre date sur la fiche spécifique de chaque course.

2.2- Il sera possible d'annuler son inscription par e-mail (bureau@ultratrail.nc). Aucun désistement ne sera enregistré par téléphone.

Une pénalité de 25% sera retenue par l'organisation correspondant aux frais engagés.

Les t-shirts souvenir ne sont pas inclus dans le tarif, une boutique sera ouverte à cet effet sur le site du village.

## **ART. 3** Conditions de participation

Condition 1: Limites d'âge : voir fiche spécifique à la cani-rando.

**Condition 2 :** Nombre de chiens : Un seul chien est accepté par participant. Chaque participant est tenu de porter un dossard.

**Condition 3 :** Comme aucune **preuve de santé** n'est exigée pour la cani-rando, le(s) participant(s) et son ou ses représentants légaux décharge(nt) l'organisation de tout problème survenant au(x) participant(s) durant la cani-rando.

**Condition 4:** Identification et vaccination: les chiens devront être identifiés et vaccinés conformément aux directives de la Direction des Affaires Vétérinaire, Alimentaires et Rurales (DAVAR), Ces identification et vaccination seront validées par la fourniture d'un contrat d'engagement (voir annexe) signé par cette Direction.

Ce contrat d'engagement devra être renvoyé à l'organisation au plus tard 48h avant le jour de la course pour permettre la remise d'un dossard.



Règlement général de CANI RANDO



# **ART. 4 Équipements obligatoires**

### Liste du matériel et tenues obligatoires

	MATERIEL		DETAIL
	Maitre	Chien	
1	Chaussures fermées		Adaptées à l'activité de pleine nature
2	Protection de la tête		Casquette ou équivalent
3		Harnais ou collier	Laisse sur le chien
4		Poche à « caca »	
5		Muselière	Pour les chiens les plus virulents
6	Réserve d'eau individuelle remplie		1 litre minimum par personne

Un numéro de téléphone d'une personne à prévenir en cas de problème sera demandé obligatoirement à l'inscription ou à l'émargement.

### **Attention!!**

- Une vérification du matériel pourra être faite au départ le jour de la cani-rando.
- > SONT INTERDITS pour les chiens : Le collier étrangleur, le collier à pointes (tortacus), le collier électrique, la laisse à enrouleur, ou tout moyen/objet pouvant être assimilé à la maltraitance.

## **ART. 5** Heures de départ et barrières horaires :

Heures et lieu de départ : voir fiche spécifique à la cani-rando.

### ART. 6 Remise des dossards

Les dossards seront à récupérer à la boutique indiquée sur les fiches spécifiques à chaque course la semaine avant l'épreuve et au plus tard à la date indiquée.

Le dossard devra être apposé de face à la ceinture ou sur le tee-shirt et non sur le sac.

Le contrôle du matériel se fera à la boutique indiquée sur les fiches spécifiques à chaque course la semaine avant l'épreuve et au plus tard à la date indiquée.

### ART. 7 Tirage au sort

Un tirage au sort aura lieu sur le site du village le jour de la cani-rando à partir de 14h00.

## ART. 8 Eco-responsabilité

Pensez au covoiturage, afin de limiter au maximum le nombre de voitures et préserver l'environnement.

Les participants s'engagent également à conserver avec eux tous les emballages, contenants et déchets (notamment de leur chien) de quelle que nature qu'ils soient, à rester sur les chemins balisés ainsi qu'à respecter la flore et la faune rencontrées.



Règlement général de CANI RANDO



### ART. 9 Ravitaillements

Un ravitaillement est proposé à l'arrivée pour les participants.

### ART. 10 Classement

En mode cani-rando, aucun classement ni aucun chronométrage ne sont effectués.

## ART. 11 Modification du parcours et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie...) ou autres évènements indépendants de la responsabilité de l'organisation (incendie, blocage ...), le départ pourra être reporté, la cani-rando pourra être raccourcie, arrêtée, voire annulée.

En cas de force majeure, au sens de l'article 1148 du code civil, l'organisation n'est pas dans l'obligation de rembourser les participants, mais fera son maximum pour reporter l'épreuve dans des délais raisonnables.

## ART. 12 Sécurité, abandons et assistance médicale

#### 1) Sécurité

Chaque participant se doit de rester sur le chemin balisé de la cani-rando.

#### 2) En cas d'abandon

Chaque participant qui abandonne doit remettre son dossard à l'arrivée. L'absence d'un randonneur sur le circuit donnerait lieu à des recherches et une énergie supplémentaire pour le retrouver.

En cas d'abandon, le randonneur devra trouver SEUL le moyen de se faire ramener à son véhicule.

Un numéro de téléphone obligatoire d'une personne à contacter sera demandé lors de l'inscription ou de l'émargement, ce qui permettra à l'organisation de l'appeler pour récupérer le randonneur.

Dans la mesure du possible, l'organisation se chargera de ramener le randonneur sur un axe de circulation principal.

### 3) Assistance secours

Une équipe de secouristes, mise en place par l'organisation, sera présente pendant toute la durée de la cani-rando.

Chaque randonneur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté et de prévenir les secours. Un randonneur faisant appel au corps médical ou paramédical ou à un secouriste se soumet de fait à leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions. Les secouristes officiels sont habilités :

- À signaler au directeur de course ou à son adjoint tout randonneur inapte à continuer l'épreuve,
- À faire évacuer par tout moyen les randonneurs qu'ils jugeront en danger,
- À faire hospitaliser les randonneurs dont l'état de santé le nécessitera.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision des secouristes officiels.

### ART. 13 Assurances

L'association a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance en responsabilité civile à l'égard des tiers et des participants, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisation.



Règlement général de CANI RANDO



La responsabilité de l'association est dégagée en cas d'abandon après restitution du dossard. Il est recommandé à chaque concurrent de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et/ou d'évacuation éventuels.

Les évacuations héliportées, à la demande du randonneur ou d'un représentant légal, non accordées par la régulation médicale de la course, ne sont pas prises en charge par l'organisation.

Le participant est pénalement responsable des dommages occasionnés par l'animal présent le jour de la cani-rando, même si celui-ci ne lui appartient pas (art 1385 du code civil). Il est conseillé aux propriétaires de s'assurer qu'ils sont bien couverts par une assurance Responsabilité Civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien.

## ART. 14 Règles de conduite et sanctions

Toute prise de position orale ou écrite avant, pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire ou injurieuse, tout non-respect du site, des personnes ou des animaux pourront être sanctionnés par le Comité Directeur par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années en fonction de la gravité des propos tenus ou des actes commis et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires.

#### ART. 15 Restauration et sanitaires

Les randonneurs ont accès aux toilettes sur le village.

Des stands de restauration y seront également présents.

## ART. 16 Droit d'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agrées pour l'utilisation de son image.

Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaines télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'Association UTNC.

### ART. 17 Traitement des données personnelles

Les informations personnelles renseignées par le participant lors de son l'inscription :

- seront conservées et protégées selon les règles du R.G.P.D. (Règlement Général de Protection des Données),
- ne seront en aucun cas divulguées, ni revendues à des organismes tiers,
- serviront uniquement à l'association UTNC à informer via des « newsletter » sur les manifestations futures. Il sera possible de s'en désabonner à tout moment.

Association U.T.N.C: Union des Trailers de Nouvelle-Calédonie (RNA 3166-3 NCL) - Page 5/5